

# COMMUNE DE TREY

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Trey dans sa séance du 6 septembre 2022

La Syndique : Aurore PFISTER-ESTOPPEY La Secrétaire : Odile ANGELOZ

Soumis à l'enquête publique du ..... au .....

La Syndique : Aurore PFISTER-ESTOPPEY La Secrétaire : Odile ANGELOZ

Adopté par le Conseil général de Trey dans sa séance du .....

Le Président : Basile CORNAMUSAZ La Secrétaire : Virginie ESTOPPEY

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département : Christelle LUISIER BROARD

Entrée en vigueur, le .....

CEP Vallotton et Chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 23 août 2022  
rue de Bourg 28 CP 6326 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@ceppartners.ch  
16072 GC DG trey / 16072 PGA / plan / 16072 PA v11enqpub.vrx

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ing. et géomètres SA  
Mensurations cadastrales du 16.08.2022 Géodonnées © Etat de Vaud  
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté

Le: .....

M. Pierre-André Nicod, Ingénieur géomètre breveté

### LÉGENDE

échelle 1:5'000

- limite de territoire communal
- zone centrale 15 LAT
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT a secteur "La Renche" b secteur "Les Marais"
- zone de verdure 15 LAT - A
- zone de verdure 15 LAT - B
- zone agricole 16 LAT
- zone agricole spécialisée 16 LAT
- zone agricole protégée 16 LAT
- zone des eaux 17 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- zone ferroviaire 18 LAT
- secteur de protection du site bâti 17 LAT
- lisière selon constatation de la nature forestière des 26.10.2017 et 24.01.2018 (voir plan de constatation de la nature forestière, échelle 1:500)
- aire forestière 18 LAT à titre indicatif
- espace réservé aux eaux à titre indicatif

#### Patrimoine bâti

- objets classés monuments historiques (MH)
- objets inscrits à l'inventaire cantonal (INV)
- voie de communication historique d'importance nationale (IVS), à titre indicatif

#### Dangers naturels - secteurs de restrictions

- B1 (GSS)
- B2 (LTO)
- B3 (GSS + LTO)
- B4 (INO)

#### Protection contre les accidents majeurs

- axe du gazoduc
- périmètre de consultation contre les accidents majeurs (180m)

#### A titre indicatif

- zone de protection des eaux
- S1 S2 S3 périmètre de protection des eaux
- région archéologique
- n° 319 / 301 Le Château n° 319 / 302 Gazoduc
- cours d'eau

#### Aggrandissements des secteurs de restrictions

- B1 (GSS)
- B2 (LTO)
- B3 (GSS + LTO)
- B4 (INO)

